

Mandat de l'AEC

“Chaque entraîneur peut avoir l’accessibilité pour un nombre illimité d’exercices. Le vrai problème par contre c’est reconnaître leurs valeurs et savoir comment en profiter pour le développement des joueurs. Éliminer les mauvaises habitudes et développer les qualités espérées, voilà le vrai défi de l’entraîneur.” - extrait du Plan de développement de l’ASCE

En conséquence, nous croyons plus à une approche pédagogique centrée sur la formation plutôt que centrée sur la compétition. Aussi nous préconisons une pédagogie qui tient compte de son expérience vécu par l’athlète, avec de l’encouragement constructif qu’à une méthode sèche, sans sentiment, ni passion. Nous croyons également dans le jeune et dans son potentiel qui l’habite et qu’il est capable de gérer.

Afin de permettre aux entraîneurs d’appliquer ces principes pour pouvoir aider les jeunes à développer chez eux l’autonomie, le sens des responsabilités, la compétence et finalement améliorer leur performance, c’est le mandat premier de l’AEC.

En même temps de permettre au plus grand nombre des entraîneurs d’enseigner la même philosophie, la même vision et les mêmes valeurs sportives et humaines à tous les niveaux du club. Créer et promouvoir un sentiment d’appartenance par un style de jeu, le jeu avec un accent propre au club, former des joueurs complets et des citoyens engagés.

Découvrir l’éducateur dans chaque entraîneur.

